ARRETE MUNICIPAL
N° 177-2024

Arrêté du 10 OCTOBRE 2024
OBJET : Réglementation de stationnement en face du n°52 rue des 4 vents-Déménagement

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2
Vu le Code de la Route 1ère et 2ème parties, notamment l'article 225
Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation
Vu la demande de Madame ODOUARD
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement

A R R E T E

Article 1 :
Afin de faciliter un déménagement en face du n°52 rue des 4 vents,2 places de stationnement seront réservées **le vendredi 18 octobre de 8 h à 17 h**

Article 2 :
La signalisation de cette réglementation sera mise en place par Madame ODOUARD et l'arrêté sera affiché 24 heures à l'avance sur le lieu où se déroule le déménagement.

Article 3 :
Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :
Le chef de la Brigade de Gendarmerie et les services de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :
Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, aux services de police Municipale, à Madame ODOUARD, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

MAIRIE MONTROND LES BAINS (Loire)